

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1660

présenté par
Mme Sage, rapporteure et Mme Jacquier-Laforge, rapporteure

ARTICLE 83 BIS A

À la première phrase, substituer aux mots :

« participation du public en application de »

les mots :

« procédure de participation du public mentionnée à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.